

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crue des lacs de Neuchâtel et Morat: interdiction de naviguer

En raison de l'importante crue des lacs de Neuchâtel et de Morat, les autorités cantonales fribourgeoises, neuchâteloises et vaudoises ont décidé d'interdire la navigation aux particuliers et au trafic touristique. L'État-major cantonal de conduite (EMCC) renouvelle son appel à la prudence.

Le niveau du lac de Neuchâtel est en passe d'atteindre le niveau de danger 4. De nombreuses zones sont inondées et d'autres sur le point de l'être. En concertation avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, le Conseil d'État vaudois a décidé d'interdire la navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur La Thièle, pour les particuliers et pour le trafic touristique jusqu'au 22 juillet, situation qui peut être revue en tout temps. La navigation professionnelle reste autorisée. L'ensemble de ces mesures entre en vigueur immédiatement.

En raison du risque sanitaire étroitement lié aux eaux usées, des restrictions de baignade peuvent être ordonnées localement par les communes touchées, tout comme pour les activités subaquatiques.

La population est appelée à respecter strictement le balisage disposé, à se tenir à distance des rives et à suivre les recommandations données par les forces d'intervention et les autorités. Certains secteurs dangereux ou inondés sont interdits d'accès.

Des mesures d'évacuation, d'interdiction ou de fermeture peuvent être ordonnées localement par les autorités.

Les propriétaires et résidents des rives des deux lacs sont invités à prendre toutes les mesures utiles afin de mettre à l'abri les objets de valeur ou les produits présentant des risques pour les eaux (solvants, peinture, produits phytosanitaires, etc.) pouvant se situer dans des zones inondables, plus particulièrement dans les sous-sols.

Les partenaires sécuritaires cantonaux font donc appel à la prudence pour ces prochains jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juillet 2021

RENSEIGNEMENTS

DES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite,

[079 214 14 22](tel:0792141422)

Jean-Christophe Sauterel, chef communication EMCC,

[079 705 29 91](tel:0797052991)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Arrêté urgent restreignant de la navigation en eaux du Lac de Neuchâtel du lac de Morat de la rivière de la Thièle et du canal de la Broye](#)